

Conseil Municipal du 01 février 2018

PORT DE BOUC

**DEBAT D'ORIENTATION
BUDGETAIRE
2018**

SOMMAIRE

Préambule

I - Contexte général : situation économique et sociale

1.1. Situation économique et sociale

1.2. Les grandes lignes des dispositions législatives

II – Tendances budgétaires 2018

2.1 – Recettes

2.1.1 - Fiscalité

2.1.2 – Concours de l'Etat

2.1.3 – Reversement de fiscalité par la Métropole

2.2 – Dépenses

2.2.1 – Dépenses de Fonctionnement

2.2.2 – Dette

2.3 – Conclusion

Annexe – Données relatives au personnel communal

Préambule

Le Conseil Municipal est invité comme chaque année à tenir son débat d'orientation budgétaire afin de discuter des grandes orientations à l'élaboration du prochain Budget primitif.

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 (loi NOTRe) a créé de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des Collectivités Territoriales.

Elle a modifié l'article L 2312-1 du Code des Collectivités Territoriales (CGCT) en complétant les éléments de forme et de fond du DOB. Outre sa transmission par le Maire au Président de la Métropole dans un délai de 15 jours à compter de son examen, le DOB doit faire l'objet d'une délibération actant la tenue du débat.



I - Contexte Général : situation économique et sociale

Contexte Général : situation économique et sociale

Une reprise de la croissance du PIB

Les perspectives mondiales de croissance, selon le FMI, s'estiment à +3,7% pour 2017 et +3,9% pour 2018 et 2019.

Au sein de la zone euro, la commission européenne prévoit une évolution de la croissance à +2,2% pour 2017 et +2,1% pour 2018.

En France, la croissance 2017 est estimé à + 1,9% pour 2017 par l'INSEE. Le projet de loi de finances pour 2018 a retenu une hypothèse de croissance à +1,7% en 2017 et 2018.

Les grandes lignes des mesures législatives financières pour 2018

La nouvelle loi de programmation des finances publiques pour la période 2018-2022

- Elle fixe un cadre, une orientation et des objectifs pluriannuels des finances publiques à moyen terme.
- Elle prévoit notamment des mesures d'encadrement des finances publiques locales :
 - Un plafonnement annuel des concours financiers de l'État
 - Un objectif de maîtrise de l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités locales à globalement 1,2% par an (1,1% pour les communes).
 - Un objectif de réduction du besoin de financement annuel de -2,6%

Pour encadrer l'atteinte de ces objectifs l'État prévoit de les contractualiser. Sont concernés les plus grandes collectivités, c'est-à-dire, celles dont le budget de fonctionnement dépasse les 60 millions d'euros.

- Une nouvelle règle prudentielle correspondant à la capacité de désendettement exprimée en années vise à limiter la dette des collectivités. Les situations individuelles seront analysées au regard de ratios de références compris entre 8 et 13 années. L'objectif annoncé du gouvernement est de renforcer la responsabilité financière des collectivités locales.

Les grandes lignes des mesures législatives financières pour 2018

La loi de finances pour 2018

Basée sur une hypothèse de croissance de +1,7% en ramenant le déficit public à 2,6% du PIB pour 2018, les principales mesures inscrites dans la loi de finances pour 2018 concernent :

- Exonération de la taxe d'habitation pour 80% des foyers d'ici 2020
 - Dégrèvement progressif sur 3 ans (30% en 2018, 65% en 2019 et 100% en 2020)
 - Prise en charge des dégrèvements par l'Etat dans la limite des taux et abattements en vigueur en 2017
- Diminution de l'enveloppe globale de la DGF de 30,86 milliards en 2017 à 27,05 milliards en 2018:
 - La baisse provient principalement d'une baisse de la DGF pour les régions substituée par la perception d'une fraction du produit de TVA
 - La contribution au redressement des finances publiques appliquée entre 2014 et 2017 n'est pas reconduite
 - Hausse de la péréquation, par augmentation notamment de l'enveloppe de la DSU de 110 millions portant l'enveloppe de cette dotation à 2,2 milliards pour 2018, et par l'application d'un écrêtement sur la dotation forfaitaire

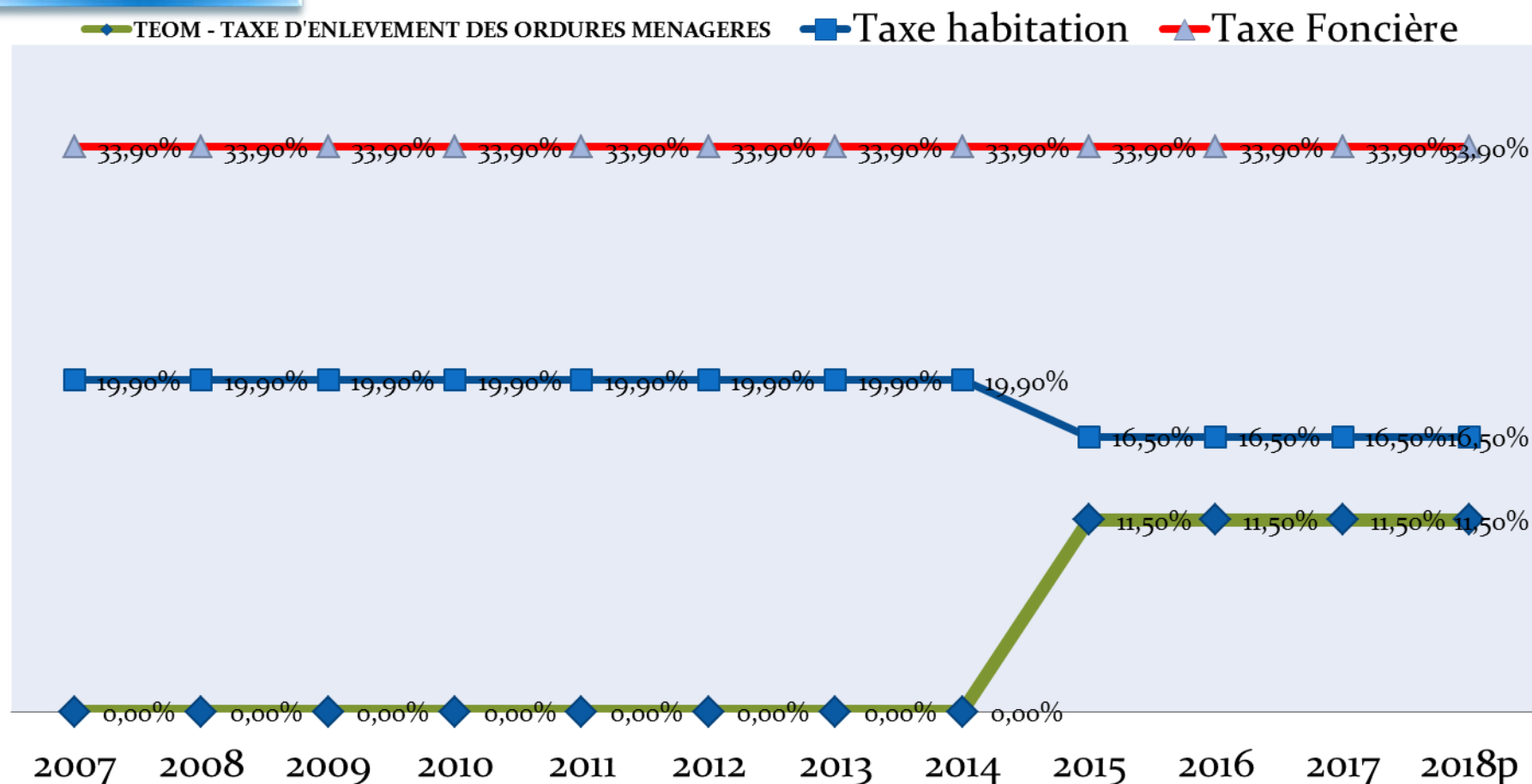
- Revalorisation des bases locatives par un coefficient correspond à l'évolution de l'inflation réelle constatée;
- Poursuite de la minoration des allocations compensatrices
- Maintien du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) à 1 milliard d'euros
- Le SIPL exceptionnel de 2016 et 2017 est pérennisé et devient la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local). Son enveloppe est de 655 millions d'€, dont 615 millions d'€ pour financer des projets de rénovation thermique, transition énergétique et énergies renouvelables
- Rétablissement du jour de carence dans les trois fonctions publiques
- Baisse de 200 millions d'€ des subventions à l'Agence de l'eau
- Baisse de 100 millions d'€ du fonds de soutien aux chambres de commerce et d'industrie



II – Tendance budgétaire 2018

- Recettes

2.1.1 - Fiscalité



La commune n'augmentera pas ses taux en 2018. Les ménages dont le revenu est inférieur à un certain seuil bénéficieraient d'un dégrèvement progressif jusqu'en 2020 sur la taxe d'habitation de leur résidence principale (30% en 2018, 65% en 2019 et 100% en 2020). L'Etat prendrait en charge ces dégrèvements **dans la limite des taux et abattements en vigueur en 2017.**

Prévision Impôts ménages

Le produit des impôts locaux correspond à l'application du taux voté par les collectivités territoriales sur les bases fiscales.

Les bases fiscales évoluent sous l'effet:

- du coefficient de revalorisation. A compter de 2018, ce coefficient correspond à l'évolution de l'inflation réelle constatée
- des évolutions de population et de construction.

Les bases fiscales sont notifiées chaque année par l'Etat entre Mars et Avril. **Pour 2018, le coefficient de revalorisation devrait s'élever à 1,2%.** En comparaison, en 2016 et 2015, la revalorisation nette des bases s'est élevée respectivement à 0,4% et 0,9%.

La prévision est malaisée, d'autant que le montant réellement perçu par la commune en fin d'exercice au titre des impôts ménages et des allocations compensatrices est parfois inférieur au montant notifié par l'Etat. Cela a été le cas sur les deux derniers exercices budgétaires.

Évolution prévisionnelle des produits d'imposition à taux constants:

	Bases d'imposition 2017	Pour mémoire produits 2017 notifiés	Bases d'imposition prévisionnelles 2018 (augmentation de 1,2%)	Prévision produits 2018
TH	15 327 000	2 528 955 €	15 510 924 €	2 559 302 €
FB	14 283 000	4 841 937 €	14 454 396 €	4 900 040 €
FNB	83 200	26 790 €	84 198 €	27 112 €
TOTAL	29 693 200	7 397 682 €	30 049 518 €	7 486 455 €
			Variation de produit	88 773 €

Evolution de la Dotation global de fonctionnement (DGF) de l'État depuis 2011 et projection pour 2018

Année :	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018 - Prévisions
Dotation de l'Etat (DGF +DSU):	6 280 110 €	6 270 018 €	6 174 768 €	5 932 073 €	5 311 065 €	4 722 732 €	4 549 658 €	4 449 612 €
Evolution Par rapport à 2013				-242 695,00	-863 703,00	-1 452 036,00	-1 625 110,00	-1 725 156,00
Variation %/ 2013				-4 %	-14 %	-24 %	-26 %	-28 %
Manque à gagner cumulé depuis 2013				242 695,00	1 106 398,00	2 558 434,00	4 183 544,00	5 908 700,00

La loi de finances pour 2018 ne reconduit pas la contribution au redressement des finances publiques (CRPF). Toutefois l'écrêtement de la DGF est maintenu ce qui se traduirait par une baisse d'environ 100 000 euros sur la DGF de la ville.

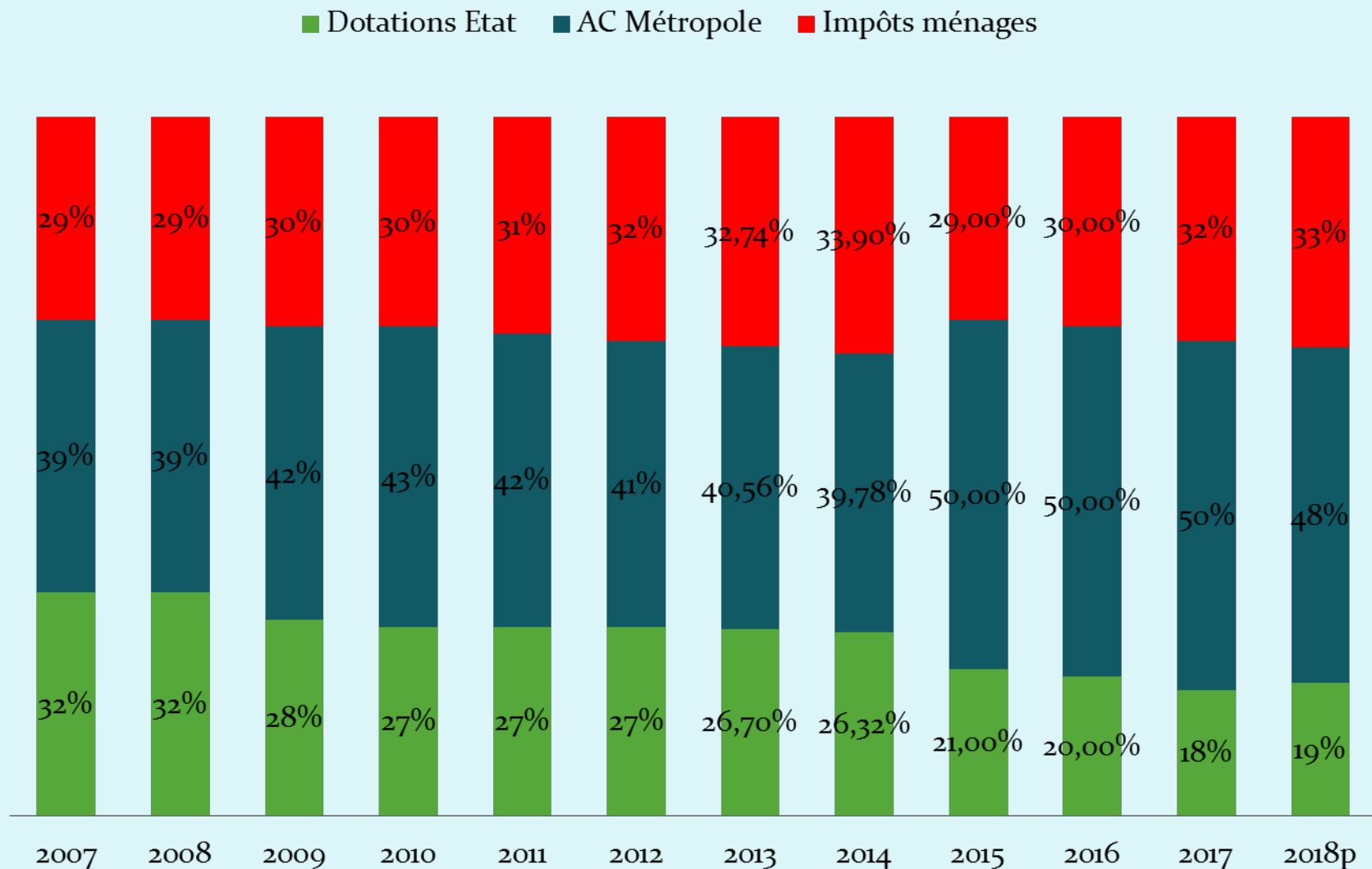
Reversements de la Métropole (en millions)



L'attribution de compensation est un flux financier entre la Métropole et le budget communal. Elle a pour but de neutraliser financièrement les transferts de compétence. Elle est établie sur la base d'une évaluation des charges transférées adoptée par la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT). La baisse entre 2017 et 2018 s'explique par les compétences transférées à la Métropole au 01/01/2018, et concerne pour une part très majoritaire la compétence « services d'incendie et de secours » (1,02 millions environ).

D'autres transferts de compétence importants sont prévus entre 2019 et 2020, notamment les compétences « réseau pluvial » et « voirie ». La difficulté de chiffrage et de définition du périmètre de ces compétences rendent incertaines les conséquences sur la révision de l'attribution de compensation.

Evolution de la répartition des principales recettes



Pour 2018, les dotations de l'Etat baissent en valeur mais augmentent en proportion du fait de la baisse de l'attribution de compensation de la Métropole.



II – Tendance Budgétaire 2018

- Dépenses

Les services communaux travaillent à maîtriser les dépenses publiques.

De même, la maîtrise des charges financières sera poursuivie par une politique de programme d'emprunt maîtrisée et ajustée.

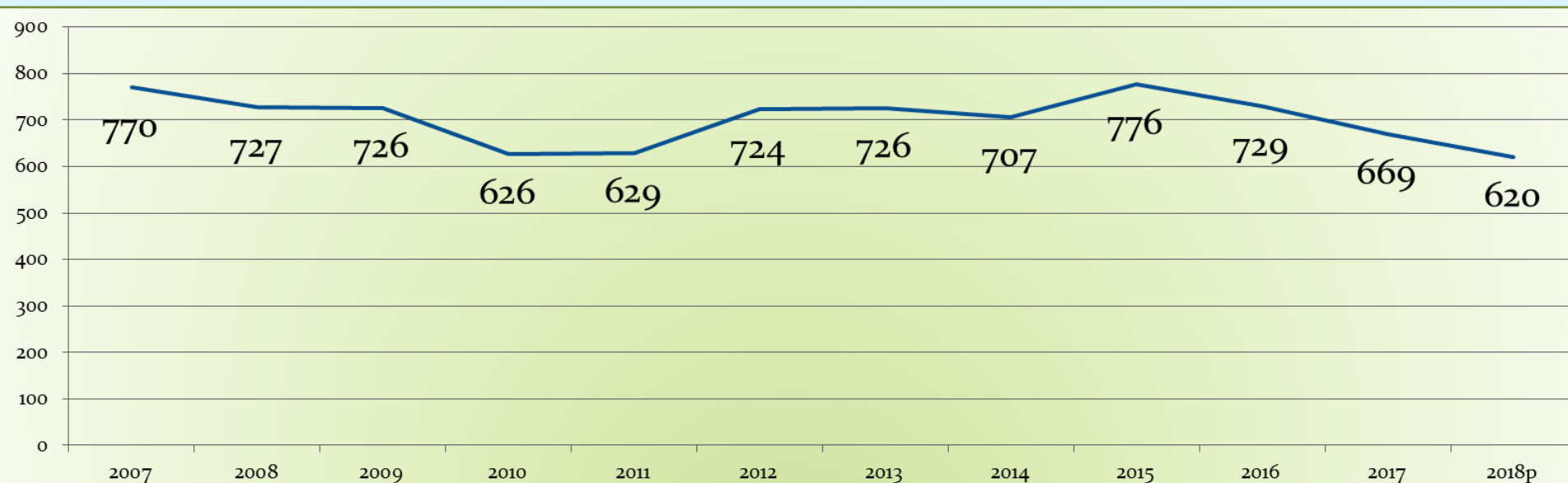
Les charges de personnel seront impactées par la poursuite de l'application du Parcours Professionnel Carrière Rémunération (PPCR)

2.2.2 – Dette

Evolution du remboursement du capital de la dette depuis 2007 (en millions d'€)



Evolution du remboursement des intérêts de la dette depuis 2007 (en milliers d'€)



AUCUN EMPRUNT A RISQUE POUR PORT DE BOUC

IV – ANNEXE DU COMPTE ADMINISTRATIFS 2016

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE-TYPOLOGIE DE REPARTITION DE L'ENCOURS (*)

A2.4 Typologie de la répartition de l'encours

A2.4

Indices sous-jacents		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
Structures		indices en euros Port de Bouc	indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	écarts d'indices zone euro	indices hors zone et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	écarts d'indices hors zone euro
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel).	Nombre de produits	33				
	% de l'encours	100,00%				
	Encours en euros	20 246 401,65				
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier.	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Encours en euros					
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Encours en euros					
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Encours en euros					
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Encours en euros					
(F) Autres types de structures	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Encours en euros					

Zone
à
Risques

(*) Sources : Montant Prévisionnel pour 2015)

AUCUN EMPRUNT A RISQUE POUR PORT DE BOUC

IV – ANNEXE PREVISIONNELLE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE-TYPOLOGIE DE REPARTITION DE L'ENCOURS (*)

A2.4 Typologie de la répartition de l'encours

A2.4

Indices sous-jacents		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
Structures		indices en euros Port de Bouc	indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	écarts d'indices zone euro	indices hors zone et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	écarts d'indices hors zone euro
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel).	Nombre de produits	31				
	% de l'encours	100,00%				
	Encours en euros	18 157 694,57 €				
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier.	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Encours en euros					
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Encours en euros					
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Encours en euros					
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Encours en euros					
(F) Autres types de structures	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Encours en euros					

Zone
à
Risques

(*) Sources : Montant Prévisionnel pour 2016)

AUCUN EMPRUNT A RISQUE POUR PORT DE BOUC

IV – ANNEXE PREVISIONNELLE AU 31/12/2018 SANS EMPRUNT SUPPLEMENTAIRE

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE-TYPOLOGIE DE REPARTITION DE L'ENCOURS (*)

A2.4 Typologie de la répartition de l'encours

A2.4

Indices sous-jacents		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
Structures		indices en euros Port de Bouc	indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	écarts d'indices zone euro	indices hors zone et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	écarts d'indices hors zone euro
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel).	Nombre de produits	31				
	% de l'encours	100,00%				
	Encours en euros	16 608 839,55 €				
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier.	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Encours en euros					
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Encours en euros					
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Encours en euros					
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Encours en euros					
(F) Autres types de structures	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Encours en euros					

Zone
à
Risques

(*) Sources : Montant Prévisionnel pour 2016)

La loi de programmation des finances publiques prévoit l'instauration d'un ratio prudentiel correspondant à la capacité de désendettement de la commune exprimée en années et résultant du calcul suivant :

Encours de dette / Capacité d'autofinancement brut

Sur la base du dernier compte administratif arrêté, soit celui de l'exercice 2016, ce ratio s'élèverait à 4,63 années.

Au regard des critères d'appréciation généralement admis, la capacité de désendettement de la commune est en zone verte.

En termes de perspectives, la mise en place récente de la Métropole avec, d'une part les compétences à transférer fléchées (voirie, tourisme, pluvial) mais dont le périmètre n'est pas arrêté et d'autre part les compétences orphelines et la qualification de la notion d'intérêt communautaire en débat, les incidences tant budgétaires que dans le fonctionnement et l'organisation des services municipaux paraissent bien difficiles à prévoir.

Dans ce contexte les objectifs du contrat communal se concentreront sur des projets structurants et la rénovation du patrimoine communal :

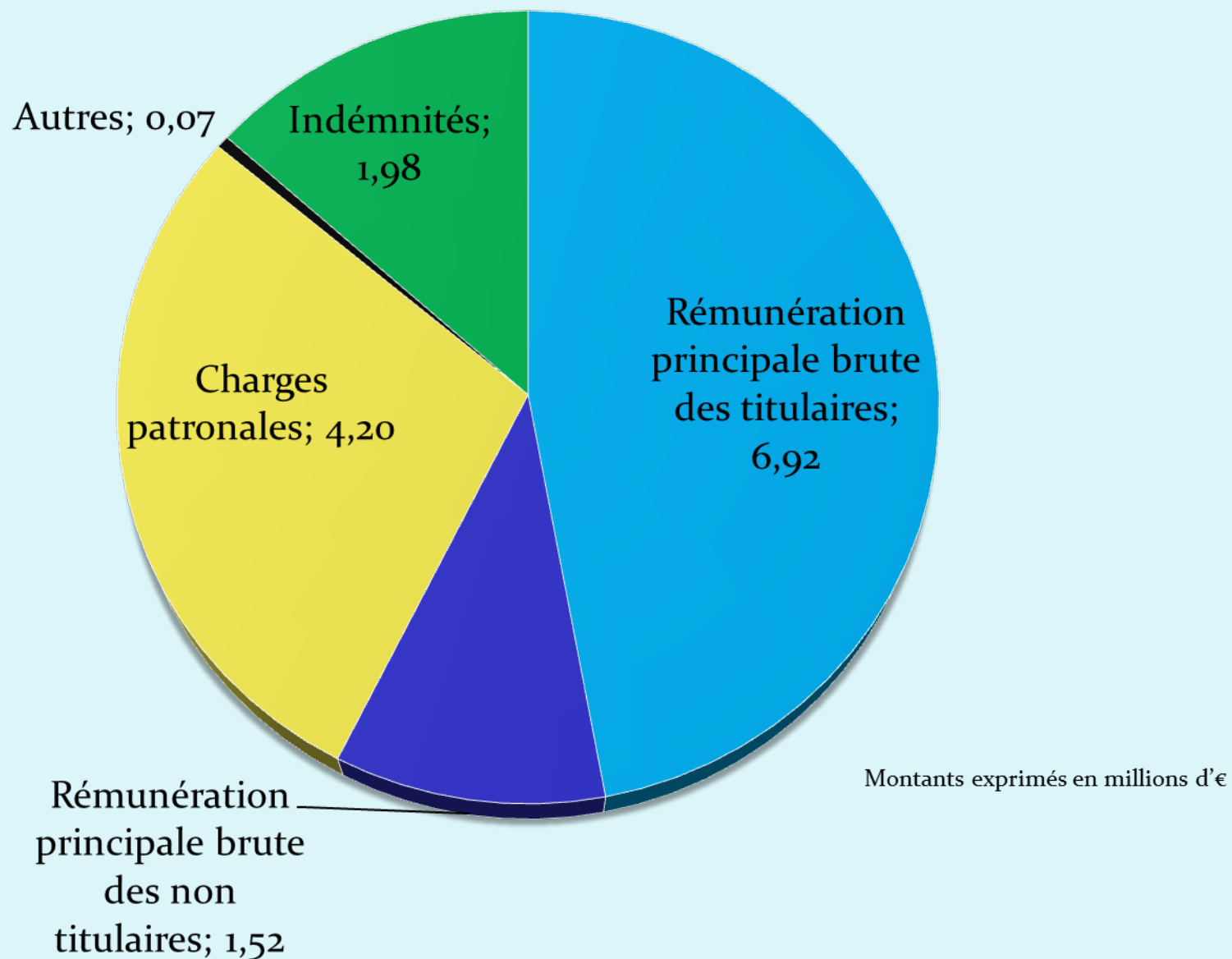
- Poursuite des études dans le cadre des projets de l'ANRU et concertation continue avec les habitants
- Poursuite de la rénovation de l'espace public
- Rénovation du patrimoine communal bâti
- Travaux de génie civil et rénovation de voirie
- Poursuite du contrat départemental: rénovation de l'Hôtel de Ville, poursuite de l'aménagement du complexe Unia par la création d'un terrain synthétique, réalisation d'une crèche avec repas, réhabilitation de la rue Julian Grimaud, maison des associations

Annexe: données relatives au personnel communal

Evolution des dépenses de personnel entre 2014 et 2017 (en millions d'€)

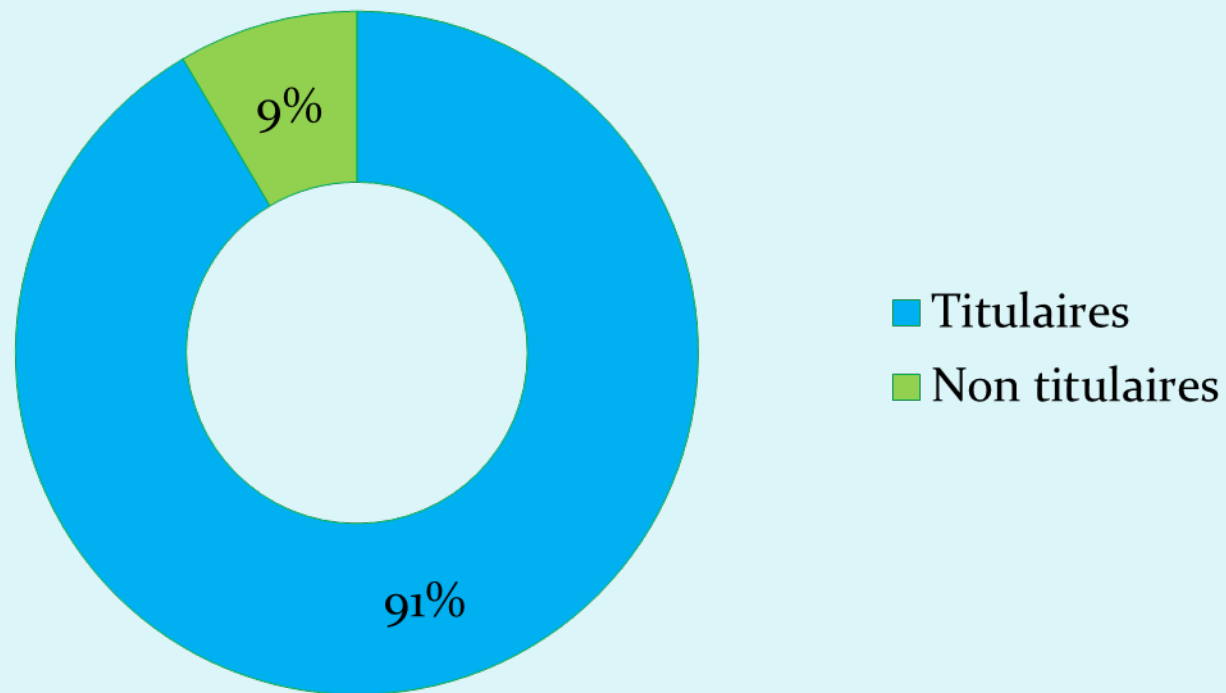


Structure des dépenses de personnel 2016 (chapitre 012): 14,70 millions d'€



Répartition des agents par statut

Total de 376 agents au 24/01/2018



BUDGET PRINCIPAL

(posetabeff 5.5.11)

TABLEAU D' EFFECTIF

Date d'observation = 24/01/2018

GRADES OU EMPLOIS	BUDGETES	DONT TNC	POURVUS	DONT TNC	VACANTS	DONT TNC
Enseignement artistique						
Assistant d'enseignement artistique	18	1	18	1		
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère clas	8	6	8	5		1
Professeur d'enseignement artistique de classe normale	1		1			
Professeur d'enseignement artistique hors classe	1		1			
Sous-total	28	7	28	6		1
Patrimoine et bibliothèques						
Adjoint territorial du patrimoine	1		1			
Adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe	4		4			
Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	3		3			
Assistant de conservation						
Assistant de conservation principal de 1ère classe	2		2			
Assistant de conservation principal de 2ème classe	1		1			
Attaché territorial de conservation (patrimoine)	1		1			
Bibliothécaire territorial						
Conservateur (bibliothèque)	1		1			
Conservateur en chef (bibliothèque)						
Sous-total	13		13			
Secteur administratif						
Adjoint administratif territorial	21	2	21			2
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	16	4	16			4
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	20	1	20			1
Attaché	13		13			
Attaché hors classe	1		1			
Attaché principal	2		2			
Rédacteur	5		5			
Rédacteur principal de 1ère classe	6		6			
Rédacteur principal de 2ème classe	1		1			
Sous-total	85	7	85			7
Secteur animation						
Adjoint territorial d'animation	4	2	4			2
Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	6	1	6			1
Animateur principal de 1ère classe						
Sous-total	10	3	10			3
Secteur emplois fonctionnels						
Directeur des services techniques des communes de 20 à 40.	1		1			
Directeur général adjoint des services des communes 20 à 4	1		1			
Directeur général des services des communes 20 à 40.000 ha	1		1			
Sous-total	3		3			
Secteur médico-social						
Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe	3		3			
Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	3		3			
Cadre de santé de 1ère classe	1	1	1			1
Cadre de santé de 2ème classe						
Infirmier en soins généraux de classe supérieure	1		1			

BUDGET PRINCIPAL

(posetabeff 5.5.11)

TABLEAU D' EFFECTIF

GRADES OU EMPLOIS	BUDGETES	DONT TNC	POURVUS	DONT TNC	VACANTS	DONT TNC
Secteur médico-social (Suite)						
Puéricultrice de classe normale *						
Sous-total	8	1	8			1
Secteur police municipale						
Brigadier-chef principal	5		5			
Chef de service de police municipale principal de 1ère cla	2		1		1	
Chef de service de police municipale principal de 2ème cla	5		4		1	
Gardien-brigadier						
Sous-total	12		10		2	
Secteur social						
Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles mater	6	2	6			2
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles mater	15	2	15			2
Conseiller socio-éducatif						
Conseiller supérieur socio-éducatif	1		1			
Educateur de jeunes enfants						
Sous-total	22	4	22			4
Secteur sportif						
Educateur territorial des A.P.S						
Educateur territorial des A.P.S principal de 1ère classe	3	1	3			1
Opérateur A.P.S. qualifié	1		1			
Sous-total	4	1	4			1
Secteur technique						
Adjoint technique territorial	56	3	56			3
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	56	1	56			1
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	37		37			
Agent de maîtrise						
Agent de maîtrise principal	23		23			
Ingénieur	3		3			
Ingénieur principal	2		2			
Technicien	7		7			
Technicien principal de 1ère classe	5		5			
Technicien principal de 2ème classe	4	1	4			1
Sous-total	193	5	193			5
Total	378	28	376	6	2	22



MERCI DE VOTRE ATTENTION